

**Jeudi 04 avril 2024 à 19h30 - Salle du Conseil Municipal**

Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à
Michel CROS, Maire					
Brigitte RAVET 1ère adjointe			Célia DEFAIX, conseillère		
Philippe DE MARTINI 2 <sup>ème</sup> adjoint			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane MONNOT 3 <sup>ème</sup> adjointe			Cindy GARDETTE, conseillère		
Stéphane COLOMBON 4 <sup>ème</sup> adjoint			Christophe HAPIAK, conseiller		
Catherine BONNETON, conseillère			Audrey MERLET, conseillère	Absente	
Isabelle CABRERA, conseillère			Denis VERRIER, conseiller		
Yoann CHARDON, conseiller		B. RAVET	Isabelle ALONSO	Absente	

**Ordre du jour :**

Approbation du projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2024  
**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Délibérations :**

**1 \*PLUi - PADD**

Monsieur le Maire expose le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)  
Il est rappelé que par délibération du 24 octobre 2022, le Conseil Communautaire d'Entre Bièvre et Rhône a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, défini les objectifs poursuivis par la procédure, fixé les modalités de concertation avec le public et défini les modalités de collaboration avec les communes membres.

Les grandes orientations sont :

- Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique
- Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales

**Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**2 \*ZAenR**

Cette délibération a été reportée

**3\*Bannière Saint-Vincent**

L'association de la Saint-Vincent a décidé de donner à la commune sa bannière avec sa hampe.

Cette donation a eu lieu lors d'une cérémonie officielle le 02 mars 2024 à l'occasion du repas des aînés de la commune.

**La bannière est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4\*C.P.S. Camping Le Bois des Sources**

Cette délibération a été reportée

#### **5\*Vente terrain Valrim**

Dans le cadre de l'OAP des terrains derrière l'école, il est nécessaire que la commune vende à VALRIM une parcelle de terrain.

Le prix de vente couvrira les frais liés à la création de la voirie, soit au minimum 60 000,00 €.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **6\*Approbation du compte de gestion 2023 budget principal**

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais de l'exercice écoulé.

L'adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures concernant l'exercice 2023.

Après vérification, le compte de gestion 2023, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2023 de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **7\*Approbation du compte administratif 2023 budget principal**

Le Compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire). Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'Assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à l'adjoint aux finances. Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Les opérations de l'exercice 2023 du budget principal font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement année 2023 : 888 268.24€  
Recettes de fonctionnement année 2023 : 1 051 653.03€  
**Résultat de fonctionnement année 2023 : 163 384.79€**  
**Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 : 762 485.72€**

Dépenses d'investissement année 2023 : 104 189.21€  
Recettes d'investissement année 2023 : 72 559.16€  
**Résultat d'investissement année 2023 : - 31 630.05€**  
**Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 : 209 952.77€**

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **8\*Approbation du compte de gestion 2023 budget annexe locaux commerciaux et activités**

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais de l'exercice écoulé.

L'adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures concernant l'exercice 2023.

Après vérification, le compte de gestion 2023, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2023 du budget annexe de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **9\*Approbation du compte administratif 2023 budget annexe locaux commerciaux et activités**

Le Compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire). Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'Assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à l'adjoint aux finances. Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Les opérations de l'exercice 2023 du budget annexe font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement année 2023 : 11 639.17€  
Recettes de fonctionnement année 2023 : 18 913.74€  
**Résultat de fonctionnement année 2023 : 7 274.57€**  
**Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 : 14 320.39€**

Dépenses d'investissement année 2023 : 21 939.68€  
Recettes d'investissement année 2023 : 21 951.34 €  
**Résultat d'investissement année 2023 : 11.66 €**  
**Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 : 1 070.29€**

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **10\*Affectation du résultat 2023 du budget principal**

Après avoir examiné le compte administratif 2023 et travaillé sur le budget primitif 2024, constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 762 485.72€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide que l'affectation du résultat se fera de la manière suivante :

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

##### **A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 163 384.79€  
B Résultats antérieurs reportés  
 ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 599 100.93 €

<b>C Résultat à affecter</b>											
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>762 485.72 €</b>									
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>											
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		209 952.77 €									
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00€									
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>									
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>762 485.72 €</b>									
<table border="0"> <tr> <td><b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b></td> <td></td> <td><b>200 000.00 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">G = au minimum, couverture du besoin de financement F</td> </tr> <tr> <td><b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b></td> <td></td> <td><b>62 485.72 €</b></td> </tr> </table>			<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>200 000.00 €</b>	G = au minimum, couverture du besoin de financement F			<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>62 485.72 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>200 000.00 €</b>									
G = au minimum, couverture du besoin de financement F											
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>62 485.72 €</b>									
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>									

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**11\*Budget primitif 2024 budget principal**

Après présentation du Budget Primitif, le Conseil Municipal :

**DECIDE de voter le budget Primitif 2024 du budget principal et**

**APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 dont les montants sont les suivants**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES 1 642 379.00€**

**RECETTES 1 642 379.00€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES 1 095 082.00€**

**RECETTES 1 095 082.00€**

**12\*Affectation du résultat 2023 budget annexe locaux commerciaux et activités**

Après avoir examiné le compte administratif 2023 et travaillé sur le budget primitif 2024 du budget annexe, Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 14 320.39€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide que l'affectation du résultat se fera de la manière suivante :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

7 274.57€

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

7 045.82€

<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)		<b>14 320.39 €</b>						
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>								
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		1 070.29 €						
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00€						
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>						
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>14 320.39 €</b>						
<table> <tr> <td><b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b></td> <td style="text-align: right;"><b>0.00 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i></td> </tr> <tr> <td><b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>14 320.39 €</b></td> </tr> </table>			<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>		<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>14 320.39 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>							
<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>								
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>14 320.39 €</b>							
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>						

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **13\*Budget primitif 2024 budget annexe locaux commerciaux et activités**

Après présentation du Budget Primitif, le Conseil Municipal :

**DECIDE de voter le budget Primitif 2024 du budget annexe Locaux commerciaux et activités**

**APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 dont les montants sont les suivants**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES 36 621.00 €**

**RECETTES 36 621.00 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES 52 042.00 €**

**RECETTES 52 042.00 €**

### **14\*Vote des taxes directes locales**

Dans le cadre du vote du budget 2024, après débats avec l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2023 soit :

Taxe Foncière (bâtie) à 33.37%

Taxe Foncière (non bâtie) à 49%.

Taxe d'habitation à 11.12%

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **15\*Subventions associations et CCAS**

Monsieur le Maire présente la liste des demandes de subventions à verser aux associations et CCAS pour l'année 2024.

Les montants aux associations seront attribués après réception et étude de leur dossier de demande de subvention.

La répartition suivante est proposée :

**Automne de la vie : 500.00€**  
**Muse champêtre : 400.00€**  
**Coopérative scolaire : 700.00€**  
**Souvenirs français : 100.00€**  
**ASCP Boules : 400.00€**  
**CCAS Saint-Prim : 5000.00€**

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Séance levée à 21H55.

**Michel CROS – Maire**



**Brigitte RAVET – Secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Brigitte Ravet".